Nations Unies A/77/7/Add.16

Assemblée générale

Distr. générale
11 novembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 138 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2023

État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

Dix-septième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2023

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba (A/77/339). À cette occasion, il s'est réuni en ligne avec des représentantes et représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 27 octobre 2022.

2. Dans son rapport, soumis en application de la section VIII de la résolution 76/246 A de l'Assemblée générale, le Secrétaire général fait le point sur les progrès réalisés dans le cadre du projet depuis la publication de son précédent rapport sur le sujet (A/76/308), y compris sur la conception, les activités relatives à la passation de marchés, la gouvernance du projet, les services de gestion des risques, l'avancement des travaux de construction et l'état des contributions volontaires. Le rapport contient par ailleurs un calendrier d'exécution du projet mis à jour et des prévisions de dépenses révisées. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu une comparaison entre les prévisions de dépenses révisées qui figurent dans le dernier rapport du Secrétaire général et celles qui figuraient dans le précédent, et cette comparaison est présentée à l'annexe I du présent rapport.

22-25515 (F) 171122 181122

Merci de recycler

II. État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall

Coopération avec le pays hôte et d'autres États Membres

3. Le Secrétaire général indique que, bien que la CEA ait rencontré quelques difficultés opérationnelles supplémentaires du fait des conditions de sécurité qui régnaient en novembre et décembre 2021, l'accord signé avec le Gouvernement éthiopien est toujours en vigueur et continue de faciliter l'importation des biens et services nécessaires au projet, et que la collaboration avec les autorités locales s'est poursuivie de manière positive et efficace (A/77/339, par. 34). **Le Comité consultatif sait gré au pays hôte de l'appui qu'il continue d'apporter à la CEA et compte que le Secrétaire général continuera de collaborer avec le pays pour assurer la réussite de ce projet. Le Comité prend également note des problèmes de sécurité qui se posent sur le campus de la CEA (A/77/519, par. 100 à 108 et tableau 11) et compte que la Commission continuera de coopérer avec le pays hôte pour y faire face**.

4. Le Secrétaire général rend compte des activités qu'il a menées afin de mobiliser des contributions volontaires pour le projet, à savoir notamment : la promotion du projet de rénovation de l'Africa Hall à l'occasion de l'Expo 2020, tenue à Doubaï (Émirats arabes unis), qui avait été reportée à mars 2022 en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) (A/77/339, par. 35 et 36), un projet de plan d'action élaboré par un(e) spécialiste de la mobilisation des ressources engagé(e) par la Section des partenariats et de la mobilisation des ressources de la CEA pour encourager les donateurs à appuyer le projet et dont le Comité des parties prenantes et le Conseil consultatif du projet se sont félicités (ibid., par. 37), et une cérémonie organisée pour marquer le début des principaux travaux de rénovation après la signature du contrat correspondant (ibid., par. 39). Le Comité consultatif note, à la lecture du rapport, qu'aucun retour n'a encore été reçu après la participation de la CEA à l'Expo 2020 et a été informé, comme suite à ses questions, que des informations actualisées portant sur les résultats de cette participation seraient présentées dans le prochain rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement du projet. En ce qui concerne le projet de plan d'action, le Comité a été informé que le (la) spécialiste avait été engagé(e) pour un coût annuel de 33 600 dollars et que la première phase du projet de plan d'action ciblerait 53 États membres de l'Union africaine et des donateurs basés à Addis-Abeba, tandis que la deuxième phase ciblerait des donateurs potentiels basés ailleurs. Il a par ailleurs été informé que la CEA assurait un suivi auprès des participants à la cérémonie d'inauguration et que, même si des représentants de l'Union africaine siégeaient au Conseil consultatif du projet et savaient que la Commission recherchait des contributions volontaires, aucune contribution n'avait été reçue à ce jour. Le Comité s'est fait fournir une liste des contributions volontaires reçues depuis le début du projet, en 2016, qui est présentée dans le tableau 1.

Tableau 1
Contributions volontaires reçues ou annoncées depuis 2016

Année	*État donateur*	*Type de don*	*Valeur*	*Objet*
2016	Mali	Contribution volontaire	52 192 dollars É.-U.	Actuellement détenues dans un fonds d'affectation spéciale, ces ressources seront utilisées pour restaurer un portrait (une œuvre d'art)
2017 (contribution pas encore concrétisée)	Suisse	Contribution volontaire	100 000 francs suisses	Ces ressources seront utilisées pour appuyer la phase de démarrage du centre des visiteurs
2018	Éthiopie	Contribution en nature	Inconnue	Don de terrain qui sera converti en parc de stationnement réservé aux visiteurs de l'Africa Hall
2021	Italie	Contribution en nature	Inconnue	Livre sur l'architecture de l'Africa Hall

5. **Le Comité consultatif prend note de l'élaboration d'une stratégie de mobilisation de contributions volontaires pour le projet et apprécie les contributions et les annonces de contributions reçues. Il note toutefois que le niveau d'appui reçu à ce jour reste relativement modeste et encourage le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour solliciter des contributions volontaires, y compris des contributions en nature, et d'autres formes d'appui auprès d'autres États Membres. Comme l'Africa Hall est le berceau historique de l'Union africaine et un point de repère symbolique du patrimoine culturel africain, il encourage également le Secrétaire général à mobiliser les États membres de l'Union africaine ainsi que la Commission de l'Union africaine pour qu'ils envisagent d'appuyer la phase de démarrage du centre des visiteurs et le projet dans son ensemble** (voir les paragraphes 6 à 8 du présent rapport).

6. Aux paragraphes 58 à 61 de son rapport, le Secrétaire général donne un aperçu du centre des visiteurs prévu, où le public pourra s'informer sur l'histoire de l'Afrique et plus particulièrement sur le rôle historique de l'Africa Hall dans la genèse de l'Union africaine (A/77/339, par. 58). Il est indiqué que le dossier de décision établi pour le centre prévoit un modèle d'exploitation autofinancé, avec des prévisions de recettes comprises entre 280 000 et 920 000 dollars par an en fonction du nombre de guides engagés et des ressources mobilisées pour la phase de démarrage (ibid., par. 59 et 60). Le Comité consultatif s'est fait fournir un résumé du dossier de décision relatif au centre des visiteurs et a noté que les ressources nécessaires pour la phase de démarrage s'élevaient à 891 600 dollars et qu'il faudrait donc des contributions supplémentaires pour compléter la contribution de 100 000 francs suisses annoncée par la Suisse (voir tableau 1).

7. Le Comité consultatif s'est également fait fournir une liste des principales attractions touristiques d'Addis-Abeba et a noté, d'après les informations supplémentaires reçues, que les prévisions de recettes avaient été établies en supposant que le centre des visiteurs deviendrait une attraction de premier plan et qu'il attirerait différents groupes de visiteurs (étudiants, citoyens éthiopiens, personnes âgées, membres du personnel des Nations Unies accompagnés de personnes à leur charge et d'invités, participants à des conférences et touristes). Les deux cas de figure présentés reposaient donc sur deux hypothèses, à savoir un nombre

important de visites, allant de 196 600 à 334 100, et 255 jours d'exploitation pendant lesquels des visites guidées et d'autres services seraient proposés. Le Comité a également été informé que les centres des visiteurs du Siège et de Genève étaient autofinancés, tandis que, dans les centres de Nairobi et de Vienne, les recettes étaient inférieures aux frais d'exploitation.

8. **Le Comité consultatif rappelle que les services proposés au public contribuent à donner de la visibilité à l'Organisation et reconnaît que celle-ci n'a pas de vocation lucrative. Toutefois, il n'est pas convaincu par les hypothèses de génération de recettes présentées pour le centre des visiteurs. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de réexaminer le dossier de décision et de fournir des informations plus détaillées sur les hypothèses utilisées afin que la viabilité financière à long terme du centre soit garantie, y compris compte tenu de l'incidence de la pandémie de COVID-19 et de la manière dont les hypothèses de génération de recettes ont dû être ajustées pour les services fournis dans d'autres lieux d'affectation, et de communiquer les prévisions actualisées, les justifications et le montant des ressources à mobiliser dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet.**

Gouvernance et gestion du projet

9. Dans son rapport, le Secrétaire général décrit la structure de gouvernance du projet, y compris les réunions du Comité des parties prenantes et du Conseil consultatif qui ont eu lieu au cours de la période considérée (ibid., par. 8 à 13). La structure de gouvernance sur laquelle repose la gestion globale du projet, dont le maître d'ouvrage est toujours le Secrétaire exécutif de la CEA, comprend les éléments suivants : a) réunions du Comité des parties prenantes visant à tenir le maître d'ouvrage et les acteurs institutionnels clés informés de l'état d'avancement du projet et de son exposition au risque et à les aider à prendre des décisions ; b) réunions du Conseil consultatif visant à formuler à l'intention du maître d'ouvrage des recommandations sur la façon de protéger le projet et son exécution ; c) coordination avec le Siège, dans le cadre de réunions régulières avec le Service de la politique de gestion mondiale des biens du Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget, concernant diverses fonctions de gestion du projet, notamment la gestion du changement et les rapports d'étape, la fourniture d'orientations et de conseils techniques ainsi que les enseignements et les meilleures pratiques tirés d'autres grands projets de construction en cours ; d) consultations avec un cabinet de conseil professionnel international qui aide le Service de la politique de gestion mondiale des biens à fournir au maître d'ouvrage des services indépendants de gestion des risques (ibid., par. 14 à 17).

10. Dans son rapport, le Secrétaire général énumère les emplois de temporaire approuvés par l'Assemblée générale au titre de l'équipe de gestion du projet de la CEA. Cette équipe est dirigée par un(e) chef de projet (P-5) qui rend compte au (à la) responsable du projet, à savoir le (la) Directeur(trice) de l'administration de la CEA, et composée d'un(e) architecte-ingénieur(e) (P-4), d'un(e) spécialiste des achats (P-3), d'un(e) ingénieur(e) responsable des questions touchant l'architecture ainsi que le génie civil et de la conception des structures (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), d'un(e) ingénieur(e) mécanicien(ne)-électricien(ne) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), d'un(e) surveillant(e) de travaux (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), d'un(e) assistant(e) au budget et aux finances [agent(e) local(e)], d'un(e) assistant(e) aux expéditions et à la logistique [agent(e) local(e)] et d'un(e) assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)]. Le Secrétaire général indique qu'un seul emploi est vacant : il s'agit de l'emploi d'assistant(e) aux expéditions et à la logistique [agent(e) local(e)], pour lequel le recrutement est en cours et qui devrait être pourvu prochainement. De plus, en réponse à la recommandation formulée par le

Comité au paragraphe 8 de son précédent rapport (A/76/7/Add.13), la CEA avait évalué si l'emploi de spécialiste des achats (P-3) était nécessaire et conclu qu'il ne l'était plus puisque l'Assemblée générale avait approuvé, dans sa résolution 75/253 A, la création d'un emploi de responsable des marchés (P-3) (A/77/339, par. 18 et 19 et tableau 1). Le Secrétaire général indique par ailleurs qu'un emploi de coordonnateur(trice) du projet (P-4) continuera d'être rattaché au Service de la politique de gestion mondiale des biens, au Siège, et qu'à partir de 2023 il sera de nouveau financé à parts égales par le projet de rénovation de l'Africa Hall à la CEA et le projet de mise aux normes parasismiques de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). En outre, six emplois d'agent(e) de sécurité [agent(e) local(e)] seront reconduits jusqu'à l'achèvement du projet, de même que les emplois des autres membres de l'équipe de gestion du projet (ibid., par. 20 à 22). En réponse à ses questions, il a été confirmé au Comité que les emplois d'agent(e) de sécurité étaient financés au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du budget-programme. Le Comité a reçu des informations sur l'occupation de ces emplois et noté que cinq d'entre eux étaient pourvus depuis avril 2022 et que le sixième était pourvu depuis octobre 2020. **Compte tenu des retards pris dans l'exécution du projet, le Comité consultatif compte que le Secrétaire général informera l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, qu'un emploi d'agent(e) de sécurité est pourvu depuis octobre 2020 et que les cinq autres ont été pourvus en avril 2022, et ce, jusqu'à l'attribution du contrat relatif aux principaux travaux de rénovation, en août 2022**.

11. Aux paragraphes 47 et 49 de son rapport, le Secrétaire général fournit de plus amples informations sur les consultants engagés pour le projet, notamment dans les domaines suivants : a) programmation de l'exposition ; b) restauration des œuvres d'art ; c) mobilisation de ressources (voir également le paragraphe 4 du présent rapport). Il indique également que la CEA a renégocié en décembre 2021 le contrat conclu avec le cabinet de conseil principal et que le contrat modifié couvre l'appui nécessaire jusqu'à l'achèvement du projet.

Calendrier du projet et gestion des risques

12. Aux paragraphes 2 à 7 de son rapport, le Secrétaire général présente les objectifs du projet et les progrès réalisés au moment de la rédaction du rapport. La figure III montre l'état d'avancement réel du projet au 31 juillet 2022 et le calendrier du projet mis à jour, et le tableau 3 compare l'état d'avancement des principales phases et activités avec les dates indiquées dans le précédent rapport (ibid., par. 62). Le Secrétaire général indique que la stratégie d'exécution du projet s'articule autour de cinq volets : a) travaux préparatoires et déménagement ; b) principaux travaux de rénovation ; c) systèmes de conférence et systèmes informatiques ; d) restauration des œuvres d'art ; e) exposition permanente (ibid., par. 40).

Calendrier du projet de la Commission économique pour l'Afrique indiquant les dates prévues de début et de fin d'attribution des marchés

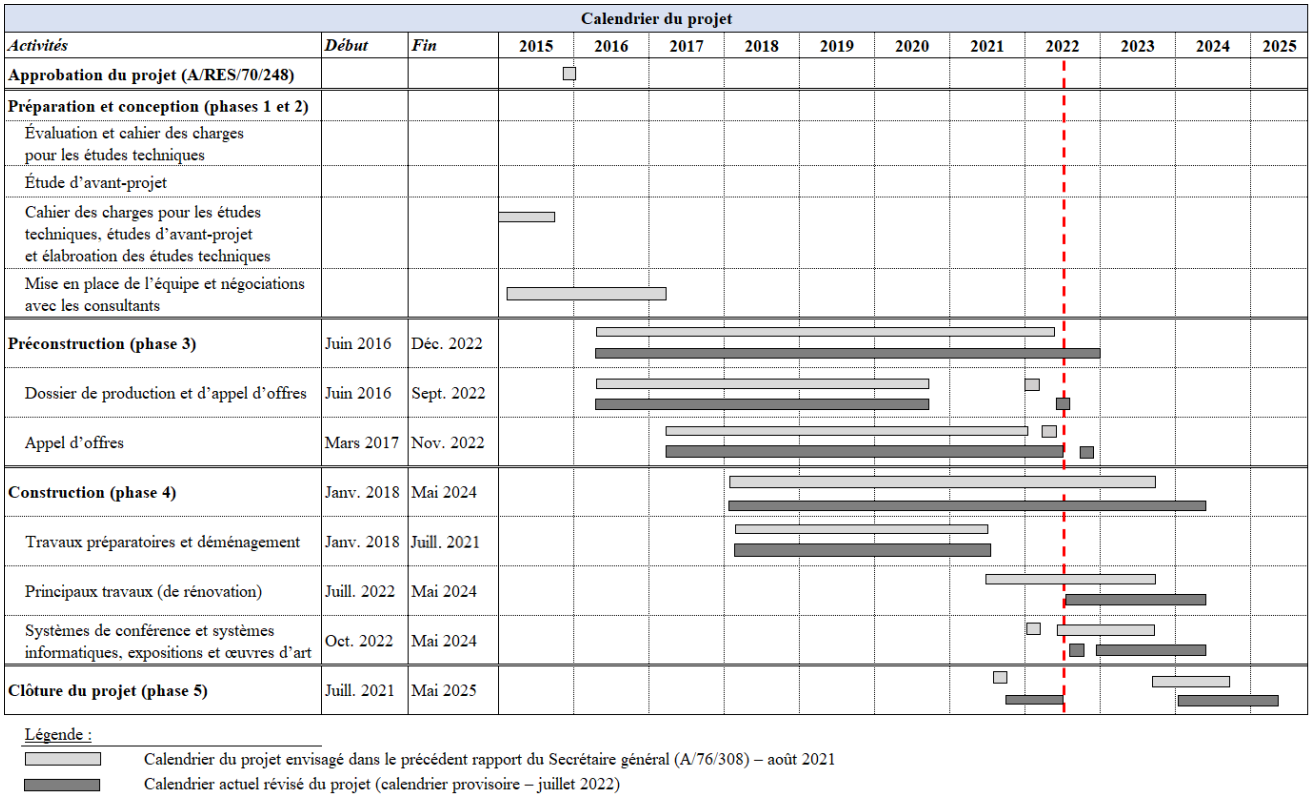

13. **Le Comité consultatif note que, comme il l'avait demandé (A/76/7/Add.13, par. 11), le calendrier du projet a été présenté sous forme de graphique et de tableau, et compte que cette pratique sera maintenue dans les futurs rapports sur l'état d'avancement du projet de la CEA, ainsi que dans les rapports relatifs à d'autres projets de construction de l'ONU, de manière que la présentation des rapports soit uniformisée pour tous les projets.**

14. En ce qui concerne les travaux préparatoires et le déménagement, les travaux ont été achevés en juillet 2021 et les bâtiments concernés ont été remis aux utilisateurs finaux de la CEA en novembre 2021 ; les réclamations pour créances impayées soumises par les entrepreneurs sont actuellement évaluées par la CEA et le Bureau des affaires juridiques (A/77/339, par. 41). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'une réclamation portant sur 676 100 dollars pour des travaux supplémentaires avait été soumise par le prestataire chargé des travaux préparatoires mais qu'elle ne contenait pas d'informations autres que celles fournies dans les quatre réclamations précédemment soumises à la CEA et au Bureau des affaires juridiques et rejetées par ces derniers. Il avait été recommandé que la réclamation actuellement à l'examen soit rejetée ; par ailleurs, une réclamation portant sur 594 500 dollars pour situation de force majeure avait également été évaluée par l'équipe de projet de la CEA et jugée infondée. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité que le coût de correction des défauts des travaux effectués par le prestataire avait été initialement estimé à 117 500 dollars (4,5 % de la valeur du contrat), qu'il était actuellement à l'étude et que des informations actualisées seraient communiquées à ce sujet dans le prochain rapport. Toutefois, comme le prestataire n'avait pas les capacités nécessaires pour corriger ces défauts et qu'il avait refusé de le faire, la CEA avait entrepris d'y remédier elle-même et financerait les

dépenses correspondantes à l'aide du montant final restant dû au prestataire, qui ne lui serait pas versé. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'un des enseignements tirés de la passation du marché relatif aux travaux préparatoires était que le prestataire retenu avait proposé l'offre la moins disante et que, pour faire face à tout problème de performance, il était essentiel d'assurer le suivi du contrat (par l'intermédiaire d'un gestionnaire de contrat dédié). **Le Comité consultatif note qu'il n'est pas précisé si le prestataire a accepté ou refusé le rejet de ses réclamations par l'Organisation et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire le point de la situation lorsqu'elle examinera le présent rapport, et le suivant. De plus, il rappelle la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 14 de son rapport (A/76/7/Add.13) et que l'Assemblée a approuvée, et compte que les enseignements tirés de cette expérience seront appliqués lors de la passation des marchés et de l'attribution des contrats de travaux pour les futurs projets de construction afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise** (voir également le paragraphe 17 du présent rapport).

15. En ce qui concerne les principaux travaux de rénovation, le Secrétaire général indique dans son rapport qu'une nouvelle procédure d'appel à la concurrence a été lancée en mars 2020 après la dénonciation du précédent contrat en février 2020 et que les soumissionnaires ont été évalués conformément à la recommandation du Comité consultatif selon laquelle il faut mener des enquêtes approfondies sur les prestations et les antécédents des soumissionnaires (A/76/7/Add.13, par. 14) pour s'assurer de leur solidité financière et vérifier que les règles applicables à l'enregistrement des fournisseurs ont été respectées. Il précise que ces vérifications supplémentaires ont pris plus de temps que prévu, qu'un soumissionnaire qualifié a été sélectionné, que le contrat a été attribué en août 2022, ce qui entraînera un retard de huit mois, et que le projet devrait donc être, pour l'essentiel, achevé en mai 2024 (A/77/339, par. 2 et 42). Malgré ce retard, le Secrétaire général prévoit que, grâce à des gains d'efficacité liés à l'analyse de la valeur et à des délais d'exécution plus courts (22 mois au lieu de 30), le projet sera mené à bien sans dépassement du montant maximum approuvé, à savoir 56,9 millions de dollars (ibid., résumé). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la valeur du contrat relatif aux principaux travaux de rénovation était de 30,6 millions de dollars, soit 2,4 millions de dollars de plus que le montant prévu en 2018, et que la différence serait financée au moyen de la réserve pour hausse des coûts et de la réserve pour imprévus. Afin de contenir davantage les coûts, des économies liées à l'analyse de la valeur seraient réalisées dans le cadre de l'aménagement paysager (1,5 million de dollars), du mobilier et des autres éléments de finition (0,5 million de dollars) et dans d'autres domaines (0,4 million de dollars). La réduction des délais d'exécution (de 30 à 22 mois) entraînerait également une réduction des coûts (1,0 million de dollars) et tient à un délai de soumission révisé, à des achats anticipés, au chevauchement des phases de construction et à l'expérience du prestataire.

16. Le Comité consultatif a en outre été informé que, si le délai d'exécution de la phase principale des travaux de rénovation restait de 22 mois, au 27 octobre 2022, la date d'achèvement prévue était le 29 juin 2024, et non en mai 2024 comme envisagé précédemment. Il s'est fait fournir une estimation générale des frais d'administration découlant de ce retard : ceux-ci se chiffraient à 4,45 millions de dollars et couvraient la prolongation des activités de gestion (0,75 million de dollars), les services supplémentaires du cabinet de conseil principal (1,31 million de dollars) et la hausse des coûts (2,39 millions de dollars). Le Comité prend également note des recommandations du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) selon lesquelles la CEA devrait élaborer un document de position dans lequel elle analyserait la possibilité d'engager un recours contre la coentreprise initialement chargée des

principaux travaux de rénovation et demander au Comité d'examen des fournisseurs d'envisager d'imposer officiellement des sanctions aux partenaires de ladite coentreprise [ibid., par. 24 d) et e)]. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que la CEA avait soumis un mémorandum au Bureau des affaires juridiques en juillet 2022 en réponse à la première recommandation, et une demande au Comité d'examen des fournisseurs en août 2022 en réponse à la deuxième recommandation. **Le Comité consultatif est préoccupé par le fait qu'au moment de la rédaction du présent rapport, il est prévu que le projet soit retardé de trois ans et demi par rapport à son calendrier initial. Il prend note de l'augmentation de la valeur du contrat relatif aux principaux travaux de rénovation ainsi que de l'estimation générale des frais d'administration découlant de ce retard et compte que des informations actualisées sur les mesures pour imprévus destinées à compenser l'augmentation des coûts et sur les éventuelles mesures juridiques à prendre vis-à-vis des partenaires de la coentreprise seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport. Le Comité compte également que les futurs rapports du Secrétaire général sur l'état d'avancement du projet comprendront des prévisions réelles et réalistes concernant l'incidence des retards, tant sur les coûts que sur le calendrier** (voir également le paragraphe 21 ci-dessous).

17. Le Secrétaire général indique dans son rapport que les contrats de service relatifs aux volets restants qui devraient être attribués en octobre 2022 portent sur les systèmes de conférence et les systèmes informatiques et sur la restauration des œuvres d'art. Il précise que le contrat relatif aux systèmes de conférence et aux systèmes informatiques porterait uniquement sur les lots A et B, tandis que le contrat relatif à la restauration des œuvres d'art ne porterait pas sur le lot C, sans que le calendrier du projet ne s'en trouve affecté (A/77/339, par. 43 à 45). À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que les soumissionnaires avaient la possibilité de présenter des offres pour les quatre lots (A à D) du volet « systèmes de conférence et systèmes informatiques », soit individuellement, soit en les combinant, et que les retours d'informations laissaient entendre que les lots ayant une plus grande marge bénéficiaire sur les biens et les services (A et B) avaient suscité davantage d'offres que les lots pour lesquels les biens relevaient de contrats-cadres de l'ONU (C et D). Le Comité s'est fait préciser l'état d'avancement de tous les contrats restants, comme indiqué dans le tableau 2.

Tableau 2
État d'avancement des contrats restants

N°	*Description*	*Valeur*	*Durée du contrat*	*État d'avancement*
1.	Principaux travaux de rénovation	30 600 000 dollars É.-U.	34 mois, y compris une période de garantie de 12 mois	Contrat attribué le 15 août 2022
2.	Moyens audiovisuels et systèmes de conférence : lot A	3 085 969 euros	31 mois, y compris une période de garantie de 12 mois	Procès-verbal approuvé par le Comité des marchés du Siège ; attribution du contrat en cours
3.	Moyens audiovisuels et systèmes de conférence : lot C	À déterminer	–	Obtention d'un devis de Cisco
4.	Moyens audiovisuels et systèmes de conférence : lots B et D	À déterminer	–	À déterminer après l'attribution du contrat relatif au lot A

N°	*Description*	*Valeur*	*Durée du contrat*	*État d'avancement*
5.	Restauration et préservation des œuvres d'art : lot A – vitrail	204 669 dollars É.-U.	24 mois	Phase d'attribution du contrat
6.	Restauration et préservation des œuvres d'art : lot B – tableaux et tentures	–	–	En cours d'examen par le comité local des marchés
7.	Restauration et préservation des œuvres d'art : lots C et D – moquette et tapis en cuir	–	–	À déterminer

18. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il faut mettre en place, aux fins de la passation de marchés, des mesures incitatives bien conçues et susceptibles d'attirer un nombre suffisant de soumissionnaires qualifiés, et compte que le Secrétaire général appliquera, dans les futures procédures de passation de marchés, les enseignements tirés des difficultés rencontrées par la Commission dans ce domaine** (voir également la partie IV du présent rapport).

19. Aux paragraphes 27 à 33 de son rapport, le Secrétaire général fait le point sur la gestion des risques et les mesures à prendre pour atténuer les risques liés au projet. Une cinquième analyse quantitative des risques (simulation de Monte Carlo)[1], effectuée en juin 2022, a montré que la probabilité que le projet soit exécuté sans dépassement du montant maximum de 56,9 millions de dollars était de 32 % (A/77/339, par. 29 et fig. I). Le Comité consultatif note qu'il s'agit là d'une diminution de 17 points de pourcentage par rapport à la simulation de 2021, qui affichait un taux de probabilité de 49 %, que ce taux est inférieur aux taux obtenus lors des précédentes simulations, effectuées entre 2018 et 2020, et qu'il est également bien en deçà de l'objectif organisationnel, à savoir 80 % (ibid., par. 29). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à l'heure actuelle, il faudrait un budget de 58,5 millions de dollars, soit 1,6 million de dollars (2,8 %) de plus que le budget approuvé (56,9 millions de dollars), pour atteindre le taux cible de 80 %. De plus, il a été informé que cette diminution de 17 points de pourcentage était principalement due à la hausse des coûts des principaux travaux de rénovation et aux coûts supplémentaires liés à la prolongation des services de l'équipe de projet et du cabinet de conseil principal. Bien que, dans le cadre du contrat actuel relatif aux principaux travaux de rénovation, le risque d'augmentation des coûts ait été transféré au prestataire par le biais d'une modalité contractuelle dite de « montant forfaitaire », sans ajustement des coûts au cours de la période d'exécution, les retards et les augmentations de coûts préalables à la signature du contrat ont réduit la réserve pour hausse des coûts et la réserve pour imprévus à environ 1,8 million de dollars au total, ce qui est inférieur aux normes du secteur de la construction selon lesquelles il faut prévoir 5 % des coûts commerciaux pour couvrir les augmentations potentielles jusqu'à l'achèvement du projet. De plus, le Comité a été informé que l'affectation de ressources prélevées sur la réserve pour imprévus était un facteur supplémentaire dans la réduction du niveau de confiance calculé par la simulation de Monte Carlo. Il a également été informé que les principales mesures d'atténuation actuellement mises

[1] Méthode d'analyse statistique employée pour mieux comprendre l'incidence des risques d'un projet, fondée sur l'utilisation d'un intervalle de valeurs afférentes aux délais et aux estimations de coûts, allant d'un minimum à un maximum, concernant les différents stades et composantes du projet, dans une simulation numérique de scénarios multiples (A/76/7/Add.13, note de bas de page n° 1).

en œuvre pour prévenir de nouvelles augmentations de coûts étaient les suivantes : achat anticipé d'articles ayant un long délai d'approvisionnement ; mesures d'analyse de la valeur ; prise de décisions rapides concernant les changements ; synergies potentielles avec d'autres programmes.

20. La simulation réalisée en 2022 a également permis de mettre à jour l'analyse de sensibilité, les cinq principaux risques étant, par ordre décroissant d'importance, les suivants : a) modifications demandées par le maître d'ouvrage (52 %) ; b) hausse des prix sur le marché mondial (et force majeure) (40 %) ; c) risques inhérents aux principaux travaux de rénovation (36 %) ; d) prise de décisions en temps voulu (34 %) ; e) risques liés à la COVID-19 (30 %) (ibid., par. 30 et 31 et fig. II). L'évolution des cinq principaux risques liés au projet est présentée dans le tableau 3.

Tableau 3
Évolution des cinq principaux risques liés au projet de la Commission économique pour l'Afrique

Classement précédent (A/75/319, par. 32 et fig. II)	*Classement précédent (A/76/308, par. 30 et fig. II)*	*Classement actuel (A/77/339, par. 31 et fig. II)*
1. Risques liés à la COVID-19	1. Principaux travaux de rénovation	1. Modifications demandées par le maître d'ouvrage
2. Principaux travaux de construction	2. Risques liés à la COVID-19	2. Hausse des prix sur le marché mondial (et force majeure)
3. Modifications de conception demandées par le maître d'ouvrage	3. Différends avec les entreprises et problèmes liés aux prestations	3. Risques inhérents aux principaux travaux de rénovation
4. Différends avec les entreprises et problèmes liés aux prestations	4. Systèmes de conférence et systèmes informatiques	4. Prise de décisions en temps voulu
5. Systèmes de conférence et systèmes informatiques	5. Modifications demandées par le maître d'ouvrage	5. Risques liés à la COVID-19

21. **Le Comité consultatif note que, comme il l'avait demandé (A/76/7/Add.13, par. 16), les risques liés au projet de la CEA ont été présentés dans un tableau comparatif, et compte que cette pratique sera maintenue dans les futurs rapports sur l'état d'avancement du projet ainsi que dans les rapports relatifs à d'autres projets de construction de l'ONU, de manière que la présentation des rapports soit uniformisée pour tous les projets.**

22. Le Comité consultatif note que les modifications demandées par le maître d'ouvrage arrivent maintenant en tête de la liste des risques, puisque la phase de construction a commencé [A/77/339, par. 31 a)]. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que le risque lié aux modifications demandées par le maître d'ouvrage en raison, par exemple, d'avancées technologiques dans les domaines de l'informatique, des communications et du matériel de conférence, qui pourraient entraîner des augmentations de coûts, n'avait pas été pris en compte pendant la phase de conception. Le Comité a en outre été informé que la CEA avait pris des mesures

pour réduire au maximum les risques associés aux modifications apportées par le maître d'ouvrage, notamment en tenant le Comité des parties prenantes régulièrement informé et en examinant avec le Siège de l'Organisation la procédure de gestion des modifications de contrat. Le Comité prend également note de la recommandation du BSCI selon laquelle la CEA devrait contrôler plus strictement le calendrier du projet et souligne à cet égard que la prise de décisions en temps voulu figure pour la première fois parmi les cinq principaux risques liés aux projets [ibid., par. 24 f) et 31 d)]. **Notant que deux des cinq principaux risques sont liés à la performance et se déclarant préoccupé par la baisse notable du niveau de confiance, le Comité consultatif compte que le Secrétaire général prendra toutes les mesures nécessaires pour suivre de près et atténuer les risques liés au projet, d'une manière équilibrée et réaliste et en procédant aux ajustements voulus tout au long de l'exécution du projet par l'équipe de la CEA, pour que le projet soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du calendrier révisé et du budget approuvés par l'Assemblée générale**.

Recours aux matériaux et savoir-faire locaux, et stratégie d'efficacité énergétique et économies correspondantes

23. Le Secrétaire général indique dans son rapport que la pratique consistant à faire appel à la main-d'œuvre disponible localement et à utiliser des matériaux (bruts) d'origine et de fabrication locales pour les travaux, notamment pour l'aménagement paysager, devrait se poursuivre pendant les principaux travaux de rénovation [ibid., par. 48 a)]. En ce qui concerne l'efficacité énergétique et la durabilité, il est également noté que, en réponse à des demandes formulées par l'Assemblée générale (résolutions 76/246 A, sect. VIII, par. 14, et 75/253 A, sect. X, par. 13), la CEA a commencé à suivre la consommation d'électricité et d'eau afin d'établir un état de référence d'ici à la fin de 2022, mais que cette initiative prendra plus de temps que prévu car les anciens occupants de l'Africa Hall ne se sont pas encore tous installés dans les espaces nouvellement créés (A/77/339, par. 57). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le suivi avait commencé en janvier 2022 et que, pour l'heure, environ 80 % des espaces de l'Africa Hall restent inoccupés. **Le Comité consultatif rappelle les recommandations qu'il a formulées à ce sujet dans son précédent rapport (A/76/7/Add.13, par. 19), réaffirme qu'il importe de recourir à des matériaux d'origine et de fabrication locales ainsi qu'à la main-d'œuvre et au savoir-faire locaux, et attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur ce point dans les prochains rapports sur l'état d'avancement du projet. Il compte que le Secrétaire général poursuivra l'analyse nécessaire pour établir l'état de référence de la consommation d'énergie et qu'il présentera à l'Assemblée générale, dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet, une mise à jour détaillée et notamment une estimation des économies réalisées**.

III. Dépenses et coûts prévus

24. Le Secrétaire général donne des précisions sur les dépenses et les coûts prévus au 31 juillet 2022 et indique notamment que, dans ses résolutions 71/272 A, 72/262 A, 73/279 A et 74/263, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 36 541 700 dollars aux fins du projet pour la période 2016-2021 (A/77/339, par. 63 et 64, tableau 4 et annexes I et II). **Le Comité consultatif note que les prévisions de dépenses révisées qui figurent à l'annexe I du présent rapport présentent les dépenses annuelles prévues pour toute la durée du projet, mais il estime que l'introduction d'un tableau distinct comportant des colonnes indiquant, pour chaque année, les prévisions de dépenses initiales et les prévisions de dépenses révisées faciliterait**

l'examen du rapport par les États Membres. Il recommande en conséquence que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer un tableau montrant l'évolution des prévisions de dépenses du projet dans les prochains rapports sur l'état d'avancement du projet de la CEA ainsi que dans les prochains rapports sur l'état d'avancement de tous les autres projets de construction de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité attend avec intérêt de recevoir, dans le prochain rapport, des informations actualisées à ce sujet, le cas échéant, une fois que la procédure d'appel d'offres en plusieurs étapes aura été menée à bien.

25. Le Secrétaire général indique qu'au 31 juillet 2022, le montant cumulé des dépenses s'élevait à 13 809 000 dollars et les dépenses prévues pour le reste de l'année 2022 étaient estimées à 10 771 700 dollars (ibid., par. 64 et tableau 4). La nouvelle procédure d'appel à la concurrence pour les principaux travaux de rénovation, qui constituent le volet de travaux le plus important du projet de rénovation de l'Africa Hall, et l'attribution tardive du contrat correspondant sont citées comme étant les principaux facteurs à l'origine du faible niveau de dépenses. Le solde inutilisé devrait se chiffrer à 11 970 000 dollars au 31 décembre 2022. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité que les dépenses du projet au 30 septembre 2022 se chiffraient à 14 051 400 dollars.

26. Le montant total des dépenses prévues pour 2023, soit 18 214 000 dollars, est détaillé au paragraphe 66 et dans le tableau 5 du rapport et se répartit comme suit :

a) Un montant de 1 038 700 dollars au titre du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), qui couvrira les dépenses relatives : i) au maintien de l'équipe de gestion du projet (971 700 dollars) ; ii) aux consultants individuels fournissant sur demande des connaissances techniques destinées à appuyer l'équipe (60 000 dollars) ; iii) aux voyages effectués par l'équipe et par le personnel d'appui du Siège, qui seront limités au strict minimum (7 000 dollars) ;

b) Un montant de 16 990 700 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), qui couvrira : i) les coûts de construction (15 200 000 dollars) liés à l'exécution des principaux travaux de rénovation, à l'installation des systèmes de conférence et des systèmes et réseaux informatiques et à la restauration des œuvres d'art ; ii) les coûts des services spécialisés (1 228 000 dollars), notamment les services du cabinet de conseil principal chargé de boucler les études techniques et d'apporter un appui à l'équipe de gestion du projet dans la supervision des travaux de construction, ainsi que les services du cabinet de conseil en gestion des risques et d'autres services, tels que ceux de consultants extérieurs chargés d'émettre des avis indépendants sur les études techniques ou sur d'autres sujets pour lesquels une évaluation externe est utile ; iii) une réserve pour imprévus (562 700 dollars) visant à couvrir les risques intrinsèques au cas où ils se matérialiseraient ;

c) Un montant de 184 600 dollars au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) pour couvrir les services de sécurité assurés par les six agents de sécurité.

27. L'annexe III du rapport du Secrétaire général donne un aperçu de l'utilisation de la réserve pour hausse des coûts et de la réserve pour imprévus depuis le début du projet. Le Comité consultatif note que 7 404 300 dollars prélevés sur la réserve pour imprévus et 5 613 100 dollars prélevés sur la réserve pour hausse des coûts ont été utilisés ou affectés depuis que l'Assemblée générale a approuvé un montant de 8 736 900 dollars pour la réserve pour imprévus et un montant de 6 086 900 dollars pour la réserve pour hausse des coûts dans sa résolution 70/248 A ; il reste donc, jusqu'à l'achèvement du projet, un solde cumulé de 1 806 400 dollars pour faire face à des dépassements de coûts imprévus, ce qui aggrave les risques liés à l'exécution

du projet (voir également le paragraphe 17 du présent rapport). **Le Comité consultatif se dit préoccupé par l'épuisement progressif de la réserve pour imprévus du projet, dont le solde est inférieur au seuil recommandé, et estime que le risque de dépassement du budget approuvé, à savoir 56,9 millions de dollars, a été aggravé par cet épuisement et qu'il augmente. Le Comité compte donc que le Secrétaire général fera le point sur l'utilisation de la réserve pour imprévus du projet et les prévisions à ce sujet lors de l'examen du présent rapport et dans son prochain rapport**.

28. Le Secrétaire général indique que les dépenses prévues pour 2023, qui s'élèvent à 18 214 000 dollars, seraient en partie financées par les crédits ouverts et les quotes-parts déjà versées les années précédentes par les États Membres. Étant donné que le financement du projet est comptabilisé dans un compte pluriannuel de travaux de construction en cours, approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 27 de la section IX de sa résolution 70/248 A, le solde non utilisé, qui devrait s'élever à 11 970 000 dollars à la fin 2022, sera reporté et servira à couvrir en partie les besoins de financement en 2023 (A/77/339, par. 67). Comme suite à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif qu'au 30 septembre 2022, le montant estimatif du solde inutilisé était de 11 744 400 dollars.

IV. Questions diverses

Mise en commun des enseignements tirés de l'expérience

29. Le Comité consultatif s'est fait fournir une liste des enseignements tirés par la CEA de l'exécution du projet et en lien avec le dernier audit du BSCI, en date du 29 juin 2022. Il note que des possibilités d'amélioration ont été recensées dans pratiquement tous les domaines de la planification préalable, de l'appel à la concurrence et de l'exécution du projet et qu'elles auront des effets notables sur les projets de construction de l'Organisation à l'avenir. Ainsi, la démarche adoptée par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) en matière d'achats anticipés (A/77/315, par. 30 et 56), selon laquelle l'achat des principaux matériaux de rénovation est confié au fournisseur, diffère de celle adoptée par la CEA et peut présenter des avantages considérables en termes d'atténuation des retards de construction. De même, la démarche adoptée dans le cadre du Plan stratégique patrimonial pour mobiliser les donateurs à l'appui du nouveau centre des visiteurs (A/77/492, par. 91 et 105 à 108) à l'Office des Nations Unies à Genève, et l'adoption du principe d'accès universel pour régler les problèmes d'accessibilité à l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/77/367, par. 27 à 30) peuvent guider la CEA dans ces domaines. **Le Comité consultatif est d'avis que, pour favoriser la diffusion des enseignements tirés du projet de la CEA et d'autres projets de construction actuellement en cours d'exécution à la CESAP, à la CEPALC, à l'Office des Nations Unies à Genève et à l'Office des Nations Unies à Nairobi (voir l'annexe II du présent rapport), le Service de la politique de gestion mondiale des biens du Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget a un rôle essentiel de coordination à jouer pour que les informations pertinentes soient mises en commun dans chaque équipe de gestion de projet et d'une équipe à l'autre, l'une des possibilités à cette fin étant de détacher des membres du personnel du Service et du personnel de gestion des projets de construction dans les équipes respectives pour des périodes de courte durée, le cas échéant**.

Ressources des projets de construction de l'Organisation des Nations Unies

30. Le Comité consultatif a demandé des informations sur les tendances relatives aux ressources demandées entre 2014 et 2023 pour chacun des projets de construction indépendants de l'ONU, à savoir : a) la rénovation de l'Africa Hall à la CEA ; b) le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie à la CESAP ; c) le projet de rénovation du bâtiment nord de la CEPALC ; d) le Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève ; e) les mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi ; f) le remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

31. On trouvera à l'annexe II du présent rapport un récapitulatif des informations supplémentaires reçues par le Comité, notamment au sujet du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et des autres chapitres du budget-programme auxquels sont imputées les activités de gestion de projet, de sûreté et de sécurité et les premières études de faisabilité menées dans le cadre de grands projets de construction indépendants. Le Comité a également demandé et reçu des informations sur les tendances relatives aux ressources demandées pour les projets de transformation, d'amélioration des locaux et de gros travaux d'entretien relevant du chapitre 33. Les trois tableaux qui composent l'annexe II proposent chacun un scénario pour le financement pour 2023 du Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève selon que l'Assemblée générale approuve le montant correspondant sur la base des dépenses annuelles prévues (tableau 1), avec ouverture des crédits en une seule fois au début du projet (tableau 2) ou avec ouverture de crédits d'un montant égal chaque année (tableau 3).

V. Conclusion

32. Le Secrétaire général formule ses recommandations sur les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre au paragraphe 69 de son rapport. **Sous réserve des recommandations et observations formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

a) prenne note du rapport du Secrétaire général ;

b) ouvre un crédit net de 6 244 000 dollars aux fins de l'exécution du projet en 2023, soit 3 100 900 dollars au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), 2 811 200 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et 331 900 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du budget-programme pour 2023, qui sera imputé sur le fond de réserve.

Annexe I

Comparaison entre les prévisions de dépenses révisées figurant dans le dernier rapport du Secrétaire général (A/77/339) et les prévisions qui figuraient dans le précédent rapport (A/76/308)

(En milliers de dollars des États-Unis)

		2016	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2025*	*Prévisions figurant dans le document A/77/339*	*Prévisions figurant dans le document A/76/308*	*Variation*
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)														
1.	**Coûts de construction**													
1.1	Travaux de construction													
1.1.1	Infrastructures liées à d'autres bâtiments (prévues pendant les travaux préparatoires et le déménagement)	–	–	54,6	354,3	14,7	–	50,0	–	–	–	473,6	473,7	(0,1)
1.1.2	Principaux travaux de construction (y compris dans l'immeuble Le Congo)	–	–	–	–	–	–	6 520,2	10 432,3	8 737,0	391,2	26 080,7	23 096,3	2 984,4
1.1.3	Nouveau centre des visiteurs (bâtiment d'entrée des visiteurs)	–	–	–	–	–	–	257,3	411,6	344,7	15,4	1 029,0	1 201,6	(172,6)
1.1.4	Ouvrages extérieurs (limites intérieures), infrastructures, fontaines et jardinage	–	–	–	–	–	–	671,4	1 074,2	899,7	40,3	2 685,6	3 224,3	(538,7)
1.1.5	Ouvrages extérieurs (limites extérieures), parc de stationnement réservé aux visiteurs, portail et clôture	–	–	–	–	–	–	201,2	321,9	269,6	12,1	804,8	687,3	117,5
1.2	Travaux préparatoires et déménagement													
1.2.1	Immeuble Le Congo	–	–	285,4	717,0	90,5	11,9	103,6	–	–	–	1 208,4	1 208,4	0,0
1.2.2	Immeuble le Nil	–	–	174,1	640,9	38,8	30,7	44,2	–	–	–	928,7	928,8	(0,1)
1.3	Systèmes de conférence et systèmes informatiques	–	–	–	–	–	–	1 000,0	2 300,0	500,0	100,0	3 900,0	3 900,0	–
1.4	Restauration des œuvres d'art													
1.4.1	Lot A – vitrail	–	–	–	–	–	–	100,0	87,5	108,0	4,5	300,0	665,0	(365,0)
1.4.2	Lots B et D – tableaux, tentures et œuvres murales	–	–	–	–	–	–	60,0	105,0	130,5	4,5	300,0	275,0	25,0

		2016	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2025*	*Prévisions figurant dans le document A/77/339*	*Prévisions figurant dans le document A/76/308*	*Variation*
1.4.3	Lot C – autres petites œuvres d'art	–	–	–	–	–	–	10,0	17,5	21,8	0,8	50,1	50,0	0,1
1.5	Exposition permanente (organisation)	–	–	–	–	–	–	–	450,0	251,0	–	701,0	701,0	–
2.	**Services spécialisés**													
2.1	Cabinet de conseil principal	1 104,7	1 621,1	960,5	538,3	308,8	303,5	854,2	1 197,8	1 015,7	220,0	8 124,6	7 767,1	357,5
2.2	Cabinet de conseil en gestion des risques	–	–	52,8	–	30,3	20,2	20,2	20,2	20,2	16,8	180,7	140,4	40,3
2.3	Autres services	1,6	10,4	49,6	26,2	–	–	10,0	10,0	5,0	–	112,8	99,1	13,7
3.	**Hausse des coûts**	–	–	–	–	–	–	473,8	–	–	–	473,8	1 373,8	(900,0)
4.	**Imprévus**	–	–	–	–	–	–	357,1	562,7	403,1	9,9	1 332,6	3 127,7	(1 795,1)
	Total partiel (chapitre 33)	**1 106,3**	**1 631,5**	**1 577,0**	**2 276,7**	**483,1**	**366,3**	**10 733,2**	**16 990,7**	**12 706,3**	**815,5**	**48 686,4**	**48 919,5**	**(233,1)**
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)														
5.	**Gestion du projet**													
5.1	Équipes de gestion du projet et d'appui au projet	197,2	862,4	770,1	887,2	839,2	859,1	861,8	875,3	420,5	–	6 572,8	6 163,9	408,9
5.2	Coordonnateur(trice) au Siège (50 % des coûts)	–	14,2	93,5	96,1	99,0	96,4	96,4	96,4	45,1	–	637,1	576,6	60,5
5.3	Consultants et experts (communication, organisation de l'exposition, œuvres d'art, etc.)	–	5,6	19,5	9,6	–	–	30,0	60,0	30,0	–	154,7	244,7	(90,0)
5.4	Voyages effectués par l'équipe de gestion du projet	16,5	20,5	37,7	15,6	–	–	10,0	7,0	2,6	–	109,9	110,0	(0,1)
	Total partiel (chapitre 18)	**213,7**	**902,7**	**920,8**	**1 008,5**	**938,2**	**955,5**	**998,2**	**1 038,7**	**498,2**	**0,0**	**7 474,5**	**7 095,2**	**379,3**
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)														
6.	**Sécurité**													
6,1	Agents de sécurité	0,0	26,7	104,1	113,7	123,6	(40,1)	141,0	184,6	81,8	0,0	735,4	881,6	(146,2)
	Total partiel (chapitre 34)	**0,0**	**26,7**	**104,1**	**113,7**	**123,6**	**(40,1)**	**141,0**	**184,6**	**81,8**	**0,0**	**735,4**	**881,6**	**(146,2)**
	Total	**1 320,0**	**2 560,9**	**2 601,9**	**3 398,9**	**1 544,9**	**1 281,7**	**11 872,4**	**18 214,0**	**13 286,3**	**815,5**	**56 896,3**	**56 896,3**	**–**

Annexe II

Ressources des projets de construction de l'Organisation des Nations Unies : trois scénarios sur lesquels l'Assemblée générale est invitée à se prononcer

Tableau 1

Ressources nécessaires pour la période 2014-2023 au chapitre 33 et aux autres chapitres du budget prévoyant des activités de construction, si l'Assemblée générale approuve le montant du Plan stratégique patrimonial pour 2023 calculé à partir des dépenses annuelles prévues

(En dollars des États-Unis)

	2014	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*[a]
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)										
Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien (fascicule)	33 716 600	33 920 700	26 519 000	26 512 300	23 147 800	23 563 800	14 461 200	12 823 700	23 604 000	29 727 000
Plan d'équipement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	5 488 000
Projets indépendants										
Plan stratégique patrimonial[b]	15 346 400	28 499 400	33 459 900	10 931 800	25 400 000	31 809 800	34 231 400	53 121 200	69 971 800	89 161 500
Africa Hall[c]	–	–	6 092 600	6 092 700	4 644 700	7 937 600	7 577 100	–	–	2 811 200
Mise aux normes parasismiques	–	–	–	371 800	3 442 200	3 419 000	5 503 500	5 237 800	6 024 300	10 345 900
Rénovation du bâtiment nord	–	–	–	–	80 000	445 000	103 300	1 424 500	5 158 800	615 600
Remplacement des bâtiments A à J	–	–	–	–	338 000	5 829 400	9 169 600	7 157 300	10 069 300	11 748 100
Installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi	–	–	–	–	–	–	–	–	914 600	3 889 300
Total partiel (projets indépendants)	**15 346 400**	**28 499 400**	**39 522 500**	**17 396 300**	**33 904 900**	**49 440 800**	**56 584 900**	**66 940 800**	**89 138 800**	**118 571 600**
Total partiel (chapitre 33)	**49 063 000**	**62 420 100**	**66 071 500**	**43 908 600**	**57 052 700**	**73 004 600**	**71 046 100**	**79 764 500**	**112 742 800**	**153 786 600**
Autres chapitres										
Chapitre 18 [Développement économique et social en Afrique (CEA/Africa Hall)][c]	–	–	480 000	773 300	905 400	964 500	752 000	–	–	3 100 900

	2014	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*[a]
Chapitre 34 [Sûreté et sécurité (CEA/Africa Hall)][c]	–	–	–	37 600	150 200	29 000	105 000	–	–	331 900
Chapitre 19 [Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique (CESAP/mise aux normes parasismiques)]	–	–	–	505 600	615 000	1 065 500	907 200	1 083 800	940 900	556 500
Chapitre 21 [Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes (CEPALC/rénovation du bâtiment nord)]	–	–	–	–	80 000	231 700	285 800	158 500	431 300	24 800
Chapitre 29G [Administration (Nairobi) (Office des Nations Unis à Nairobi/remplacement des bâtiments A à J)]	–	–	–	–	165 400	765 500	1 095 400	765 600	1 163 300	1 214 800
Chapitre 34 [Sûreté et sécurité (Office des Nations Unis à Nairobi/ remplacement des bâtiments A à J)]	–	–	–	–	–	–	225 100	51 600	83 700	233 300
Chapitre 29G [Administration (Nairobi) (Office des Nations Unies à Nairobi/installations de conférence)]	–	–	–	–	–	–	470 000	494 000	925 200	2 363 300
Total partiel (autres chapitres)	**–**	**–**	**480 000**	**1 316 500**	**1 916 000**	**3 056 200**	**3 840 500**	**2 553 500**	**3 544 400**	**7 825 500**
Total	**49 063 000**	**62 420 100**	**66 551 500**	**45 225 100**	**58 968 700**	**76 060 800**	**74 886 600**	**82 318 000**	**116 287 200**	**161 612 100**

Abréviations : CEA = Commission économique pour l'Afrique ; CEPALC = Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; CESAP = Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

[a] Avant actualisation des coûts.

[b] Ne comprend pas les remboursements annuels des prêts liés au Plan stratégique patrimonial, qui sont comptabilisés sous « Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien (fascicule) ».

[c] Les ressources nécessaires pour 2023 doivent être partiellement financées au moyen du solde non utilisé à la fin de 2022.

Tableau 2

Ressources nécessaires pour la période 2014-2023 au chapitre 33 et aux autres chapitres du budget prévoyant des activités de construction, si l'Assemblée générale approuve le montant du Plan stratégique patrimonial pour 2023 avec ouverture des crédits en une seule fois au début du projet

(En dollars des États-Unis)

	2014	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*[a]
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)										
Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien (fascicule)	33 716 600	33 920 700	26 519 000	26 512 300	23 147 800	23 563 800	14 461 200	12 823 700	23 604 000	29 727 000
Plan d'équipement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	5 488 000
Projets indépendants										
Plan stratégique patrimonial[b]	15 346 400	28 499 400	33 459 900	10 931 800	25 400 000	31 809 800	34 231 400	53 121 200	69 971 800	164 117 600
Africa Hall[c]	–	–	6 092 600	6 092 700	4 644 700	7 937 600	7 577 100	–	–	2 811 200
Mise aux normes parasismiques	–	–	–	371 800	3 442 200	3 419 000	5 503 500	5 237 800	6 024 300	10 345 900
Rénovation du bâtiment nord	–	–	–	–	80 000	445 000	103 300	1 424 500	5 158 800	615 600
Remplacement des bâtiments A à J	–	–	–	–	338 000	5 829 400	9 169 600	7 157 300	10 069 300	11 748 100
Installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi	–	–	–	–	–	–	–	–	914 600	3 889 300
Total partiel (projets indépendants)	**15 346 400**	**28 499 400**	**39 522 500**	**17 396 300**	**33 904 900**	**49 440 800**	**56 584 900**	**66 940 800**	**89 138 800**	**193 527 700**
Total partiel (chapitre 33)	**49 063 000**	**62 420 100**	**66 071 500**	**43 908 600**	**57 052 700**	**73 004 600**	**71 046 100**	**79 764 500**	**112 742 800**	**228 742 700**
Autres chapitres										
Chapitre 18 [Développement économique et social en Afrique (CEA/Africa Hall)][c]	–	–	480 000	773 300	905 400	964 500	752 000	–	–	3 100 900
Chapitre 34 [Sûreté et sécurité (CEA/Africa Hall)][c]	–	–	–	37 600	150 200	29 000	105 000	–	–	331 900

	2014	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*[a]
Chapitre 19 [Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique (CESAP/mise aux normes parasismiques)]	–	–	–	505 600	615 000	1 065 500	907 200	1 083 800	940 900	556 500
Chapitre 21 [Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes (CEPALC/rénovation du bâtiment nord)]	–	–	–	–	80 000	231 700	285 800	158 500	431 300	24 800
Chapitre 29G [Administration (Nairobi) (Office des Nations Unis à Nairobi/remplacement des bâtiments A à J)]	–	–	–	–	165 400	765 500	1 095 400	765 600	1 163 300	1 214 800
Chapitre 34 [Sûreté et sécurité (Office des Nations Unis à Nairobi/ remplacement des bâtiments A à J)]	–	–	–	–	–	–	225 100	51 600	83 700	233 300
Chapitre 29G [Administration (Nairobi) (Office des Nations Unies à Nairobi/installations de conférence)]	–	–	–	–	–	–	470 000	494 000	925 200	2 363 300
Total partiel (autres chapitres)	**–**	**–**	**480 000**	**1 316 500**	**1 916 000**	**3 056 200**	**3 840 500**	**2 553 500**	**3 544 400**	**7 825 500**
Total	**49 063 000**	**62 420 100**	**66 551 500**	**45 225 100**	**58 968 700**	**76 060 800**	**74 886 600**	**82 318 000**	**116 287 200**	**236 568 200**

Abréviations : CEA = Commission économique pour l'Afrique ; CEPALC = Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; CESAP = Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

[a] Avant actualisation des coûts.

[b] Ne comprend pas les remboursements annuels des prêts liés au Plan stratégique patrimonial, qui sont comptabilisés sous « Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien (fascicule) ».

[c] Les ressources nécessaires pour 2023 doivent être partiellement financées au moyen du solde non utilisé à la fin de 2022.

Tableau 3

Ressources nécessaires pour la période 2014-2023 au chapitre 33 et aux autres chapitres du budget prévoyant des activités de construction, si l'Assemblée générale approuve le montant du Plan stratégique patrimonial pour 2023 avec ouverture de crédits d'un montant égal chaque année

(En dollars des États-Unis)

	2014	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*[a]
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)										
Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien (fascicule)	33 716 600	33 920 700	26 519 000	26 512 300	23 147 800	23 563 800	14 461 200	12 823 700	23 604 000	29 727 000
Plan d'équipement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	5 488 000
Projets indépendants										
Plan stratégique patrimonial[b]	15 346 400	28 499 400	33 459 900	10 931 800	25 400 000	31 809 800	34 231 400	53 121 200	66 971 800	82 072 200
Africa Hall[c]	–	–	6 092 600	6 092 700	4 644 700	7 937 600	7 577 100	–	–	2 811 200
Mise aux normes parasismiques	–	–	–	371 800	3 442 200	3 419 000	5 503 500	5 237 800	6 024 300	10 345 900
Rénovation du bâtiment nord	–	–	–	–	80 000	445 000	103 300	1 424 500	5 158 800	615 600
Remplacement des bâtiments A à J	–	–	–	–	338 000	5 829 400	9 169 600	7 157 300	10 069 300	11 748 100
Installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi	–	–	–	–	–	–	–	–	914 600	3 889 300
Total partiel (projets indépendants)	**15 346 400**	**28 499 400**	**39 522 500**	**17 396 300**	**33 904 900**	**49 440 800**	**56 584 900**	**66 940 800**	**89 138 800**	**111 488 300**
Total partiel (chapitre 33)	**49 063 000**	**62 420 100**	**66 071 500**	**43 908 600**	**57 052 700**	**73 004 600**	**71 046 100**	**79 764 500**	**112 742 800**	**146 703 300**
Autres chapitres										
Chapitre 18 [Développement économique et social en Afrique (CEA/Africa Hall)][c]	–	–	480 000	773 300	905 400	964 500	752 000	–	–	3 100 900
Chapitre 34 [Sûreté et sécurité (CEA/Africa Hall)][c]	–	–	–	37 600	150 200	29 000	105 000	–	–	331 900

	2014	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*[a]
Chapitre 19 [Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique (CESAP/mise aux normes parasismiques)]	–	–	–	505 600	615 000	1 065 500	907 200	1 083 800	940 900	556 500
Chapitre 21 [Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes (CEPALC/rénovation du bâtiment nord)]	–	–	–	–	80 000	231 700	285 800	158 500	431 300	24 800
Chapitre 29G [Administration (Nairobi) (Office des Nations Unis à Nairobi/remplacement des bâtiments A à J)]	–	–	–	–	165 400	765 500	1 095 400	765 600	1 163 300	1 214 800
Chapitre 34 [Sûreté et sécurité (Office des Nations Unis à Nairobi/remplacement des bâtiments A à J)]	–	–	–	–	–	–	225 100	51 600	83 700	233 300
Chapitre 29G [Administration (Nairobi) (Office des Nations Unies à Nairobi/installations de conférence)]	–	–	–	–	–	–	470 000	494 000	925 200	2 363 300
Total partiel (autres chapitres)	**–**	**–**	**480 000**	**1 316 500**	**1 916 000**	**3 056 200**	**3 840 500**	**2 553 500**	**3 544 400**	**7 825 500**
Total	**49 063 000**	**62 420 100**	**66 551 500**	**45 225 100**	**58 968 700**	**76 060 800**	**74 886 600**	**82 318 000**	**116 287 200**	**154 528 800**

Abréviations : CEA = Commission économique pour l'Afrique ; CEPALC = Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; CESAP = Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

[a] Avant actualisation des coûts.

[b] Ne comprend pas les remboursements annuels des prêts liés au Plan stratégique patrimonial, qui sont comptabilisés sous « Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien (fascicule) ».

[c] Les ressources nécessaires pour 2023 doivent être partiellement financées au moyen du solde non utilisé à la fin de 2022.